



## Compte-rendu de la Commission du 03 Juillet 2019 Office municipal des sports à Saint-Quentin

Président : Laurent DESPRES

Secrétaire : Déborah DAWINT

Membres : Anne TREILLE, Fabrice BONNET, Franck CASTELLE, Michel LALLEMANT, Emmanuel PICOUET, Louis PRIEUR

Ne participe pas au cas n°1 (dossier N°106) et cas n°3 (dossier N°107) : Michel Lallemand

Ne participent pas au cas n°2 (dossier N°160) : Anne Treille et Louis Prieur

Ne participe pas au cas n°4 (dossier N°136) et cas n°5 (dossier N°108) : Fabrice Bonnet

La séance est ouverte à 19h30 - La séance est levée à 21h45

5 dossiers

### 1/ Mineur du club du Courmelles FJEP (Dossier N°106)

Concerne : le match Courmelles FJEP – Handball Cotterézien en Championnat -18 ans Masc. Aisne Poule Unique du 31/03/2019

Nom de l'arbitre : LEQUENNE Alice

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–F

Type de faute : Coups délibérés, échange de coups

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction : 6 dates dont 3 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 270€

### 2/ Monsieur FLEURY Patrice du club du HBC Château-Thierry (Dossier N°160)

Concerne : le match Handball Cotterézien – HBC Château-Thierry en Championnat -15 ans Masc. Aisne Poule Unique du 27/04/2019

Nom de l'arbitre : DUPONT DE VIEUX PONT Fabien

Concerne : Officiel responsable

Article :

Type de faute :

Qualification de la faute :

Sanction : Sans Suite

Période de suspension du : /

Période probatoire : /

Amende : 0€

### 3/ Mineur du club du Handball Cotterézien (Dossier N°107)

Concerne : le match Courmelles FJEP – Handball Cotterézien en Championnat -18 ans Masc. Aisne Poule Unique du 31/03/2019

Nom de l'arbitre : LEQUENNE Alice

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–F

Type de faute : Coups, échange de coups

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction : 4 dates dont 3 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 150€



**4/ Monsieur AVERLANT Alexis du club du Saint-Quentin Handball (Dossier N°136)**

Concerne : le match Albert Sports Handball – Saint-Quentin Handball 2 en Championnat

Honneur +16 ans Masc. Poule 3 du 11/05/2019

Nom des arbitres : DARRAGON Franck – HUBAUX Baptiste

Concerne : Joueur

Article : Annexe 2–I

Type de faute : Propos excessifs

Qualification de la faute : Attitude antisportive

Sanction : 6 dates dont 4 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 240€

**5/ Monsieur LINCONNU Johan du club du Saint-Quentin Handball (Dossier N°108)**

Concerne : le match Handball Hersin-Coupigny 2 – Saint-Quentin Handball en Championnat

Excellence +16 ans Masc. Poule 1 du 23/03/2019

Nom des arbitres : LALESNEL Dimitri – PLANCHEZ Maxime

Concerne : Joueur

Article : Annexe 3–F

Type de faute : Agression délibérée

Qualification de la faute : Violence grave

Sanction : 6 dates dont 3 dates avec sursis

Période de suspension du : à définir sur la saison 2019/2020

Période probatoire : 6 mois au lendemain de la période de suspension

Amende : 270€

Le président de la CTD  
Laurent DESPRES